ARRÊTÉ PERMANENT, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, STATIONNEMENT

N° 017-2024-RG - STATIONNEMENT DES VEHICULES ELECTRIQUES DEVANT LES BORNES DE RECHARGE

1 DOCUMENT - *Publié le 12 janvier 2024*

MODIFICATIF AUX ARRETES MUNICIPAUX N° 590-2017-RG ET 947-2023-RG

017_2024_RG.pdf
(.pdf, 76,7 Ko)

TÉLÉCHARGER

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE